



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1859

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Proton -
Auditorium - Orchestre national de Lyon pour le Lyon Métropole Orchestra le 9 juillet 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1859 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LA SALLE PROTON - AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON POUR LE LYON METROPOLE ORCHESTRA LE 9 JUILLET 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 252 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Lyon Métropole Orchestra est né le 16 janvier 2005 sous le nom d'Orchestre d'harmonie du Rhône. C'est un ensemble formé de musiciens grands amateurs et professionnels. Ses valeurs clés : une dynamique collective, une passion commune et un travail partagé, un lieu d'échanges, soutenu par des solistes et des musiciens professionnels.

La plupart des musiciens jouent également dans au moins un autre orchestre, de façon hebdomadaire. Ils ont une pratique instrumentale confirmée et sont issus des écoles de musique, conservatoires et sociétés musicales de la Métropole de Lyon, du Rhône et départements voisins.

De par son fonctionnement atypique, Lyon Métropole Orchestra est un orchestre de réseau. Il fédère des musiciens d'origine et d'expérience musicale différentes, mais partageant les mêmes exigences et la même passion.

Lyon Métropole Orchestra souhaite utiliser la salle Proton de l'Auditorium de Lyon, dans le cadre des répétitions musicales de sa saison de concerts.

Compte tenu de l'intérêt des activités de cette association, il est souhaité accorder la gratuité des mises à disposition de ces espaces conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre indicatif, la valeur locative de cette mise à disposition est évaluée à 5 000 €HT pour Lyon Métropole Orchestra.

La convention de mise à disposition jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ladite convention de mise à disposition ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et Lyon Métropole Orchestra le 9 juillet 2022 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET